

LE RÉVEIL SAINT-PIERRAIS

Journal Républicain

PRIX DE L'ABONNEMENT (*payable d'avance*).
Pour la Colonie.
Un an..... 12 fr. 00. — Six mois..... 7 fr. 00
Union Postale
Un an..... 15 fr. 00. — Six mois..... 8 fr. 00

J.-B. GIRARDIN
Directeur-Gérant
Rue du Barachois



PRIX DES ANNONCES.
Une à six lignes..... 3 fr. 00
Chaque ligne au-dessus..... 0 fr. 40

DE L'INDIFFÉRENCE POLITIQUE

Il est de bon goût, dans certains milieux de railler ceux qui ont la naïveté de s'intéresser aux affaires publiques. Certes, il faut reconnaître que les ridicules et les déboires de la vie publique paraissent justifier toutes ces sortes de plaisanteries, La comédie politique a déjà enfanté ses chefs-d'œuvre ou ses monstruosité; d'autres se produiront qui dévoileront au grand jour le péculat parlementaire ou le brigandage contre le suffrage universel. On comprend que les esprits réfléchis, et, d'ailleurs positifs, hésitent à se lancer dans la vie publique.

L'hésitation peut être excusable; car nous vivons sous l'empire de cette idée que le citoyen n'a guère que des droits politiques; on n'enseigne pas qu'il a aussi des devoirs politiques, et que, pour mériter son titre de citoyen, il doit se préoccuper des affaires publiques de son pays. Ce devoir est étroitement attaché à l'intérêt personnel, puisque les intérêts du pays comportent la somme ou l'ensemble de nos intérêts particuliers. Toute action politique, toute loi, tout décret, tout arrêté n'ont-ils pas leur contre-coup immédiat sur notre bourse qui se trouve atteinte par les impôts ou les taxes que notre indifférence politique a favorisés.

Le président Roosevelt n'est pas précisément un homme sentimental, ni encore moins un politicien d'intrigue ou de corruption. Il est à la tête d'une des nations les plus positives du monde; il connaît la valeur du temps et n'est pas homme à sacrifier quelques minutes de sa vie à une affaire qu'il jugerait sans intérêt pratique. Dans son récent ouvrage sur l'idéal américain, il proclame avec chaleur le devoir qui s'impose à

tout citoyen de participer directement ou indirectement à l'administration des affaires publiques. Lorsque l'on demande aux citoyens à améliorer l'administration du pays, il faut leur démontrer l'avantage matériel immédiat qu'ils en retireront; mais il est préférable de leur demander cette aide ou ce concours au nom de leur devoir. Il est évident qu'une administration honnête et droite de la chose publique nous vaudra un accroissement de bien-être matériel individuel: « Il faut des routes entretenues, des rues plus propres et surtout des égouts en bon état.

« Il est parfois difficile de prouver au premier venu qu'en se mêlant à la vie publique il améliorera ses conditions de travail et d'affaires aussi bien que sa vie matérielle. Il faut surtout expliquer au citoyen qu'il ne peut mériter le titre d'homme libre qu'à la condition de prendre sa bonne part au travail rude et quelquefois difficile du self government. Il doit accomplir son devoir politique, sous peine de se montrer incapable de profiter de la liberté, autrement il serait bon à vivre sous un gouvernement tyrannique et exploiteur, qu'il aura mérité de subir à cause de son égoïsme et de l'étroitesse de ses vues».

Et le président Roosevelt raille les pantoufflards, qui, assis au coin d'un bon feu, lisant leur journal, déclarent que les politiciens ne valent rien et qu'ils font de mauvaise besogne. Pour lui, l'homme qui veut être utile à son pays doit se mêler activement à la politique même locale; il doit se mettre en relation avec ceux qui pensent comme lui et entrer dans ce parti; et, dès lors, assister aux réunions électorales, assurer l'élection de gens honnêtes, contribuer activement à établir une bonne administration.

Pour un peu, le président Roosevelt remettrait en vigueur le décret de toute antiquité, obligeant chaque citoyen à appartenir à un parti politique. Ne serait-ce pas d'ailleurs assurer l'amélioration des partis qui tendent à devenir des coteries qui s'élèvent au-dessus de la masse pour la dominer et l'exploiter à leur seul profit?

Extrait du Calvados.

Elections Municipales

Au dimanche, 1^{er} mai prochain sont fixées les élections municipales pour toute la France et pour toutes les colonies. Cette date uniforme a été arrêtée une fois pour toutes par la loi du 5 avril 1884 qui a unifié l'électorat municipal.

A Saint-Pierre les élections municipales ont plus d'importance qu'ailleurs depuis la suppression du Conseil général, puisque c'est le seul mode de revendications que possède la population pour protester contre les impôts et prendre une part active à la gestion de ses propres affaires.

Pour bénéficier des franchises et prérogatives municipales, il faut avant tout que l'assemblée communale se compose d'hommes indépendants et soucieux de remplir leur mandat avec conscience et sans arrière-pensée de plaire ou de déplaire à M. celui-ci à M. celui-là.

L'objectif de tout conseiller municipal est de faire son possible pour bien gérer le patrimoine communal et de faire tous ses efforts pour se rendre utile à tous ses concitoyens. Le plus grand défaut des assemblées communales est d'agir de parti pris, sans se préoccuper des intérêts de la commune et des citoyens.



Voilà le grand reproche que l'on doit faire au conseil municipal qui va cesser ses fonctions, c'est de s'être annihilé pour servir les intérêts de M. Légasse, dont la satiété de prépondérance ne peut-être satisfaite.

Incontestablement, M. Légasse est à la tête d'une grosse affaire commerciale, mais ce n'est pas une raison pour lui sacrifier tous les autres intérêts. Déjà M. Légasse possède le monopole de la banque, le service postal, et par son frère le curé, un pouvoir de pression sur les consciences indéfinissable.

L'alliance de M. Légasse avec l'administration de M. Jullien, qui restera une honte pour la colonie - est un péril de plus à envisager quand on sait que tous les moyens sont bons à M. Légasse pour exercer son monopole et son despotisme.

Pour être conseillers municipaux ce ne sont donc pas des collaborateurs qu'il cherche, mais des hommes toujours disposés à faire ses volontés, et ses volontés n'ont qu'un mobile : sauvegarder ses seuls intérêts.

En avançant de tels faits, nous n'inventons rien; les quatre années de législature municipale sont là pour démontrer combien a été lamentable l'orientation de notre municipalité.

La réparation de l'Eglise, qui a été la cause de l'incendie, a été une faute; cette faute consiste dans ce que le conseil municipal s'en est désintéressé complètement. Il en est résulté que la direction de la surveillance des travaux a été abandonnée à des gens qui n'avaient aucune compétence. La solidité du bâtiment avait été entièrement compromise, et si l'incendie n'était pas survenu, une plus grande catastrophe de personnes était à craindre.

L'assurance de l'Eglise, comme bâtiment communal, revenait à la municipalité; de même que c'est au conseil municipal seul de décider la grandeur et le genre d'Eglise qu'il veut, parce que c'est la commune qui est obligée de subvenir à l'insuffisance des ressources du budget de la fabrique, soit pour l'entretien, soit pour la réparation de l'Eglise et du presbytère. On sait qu'un grand bâtiment est plus dispendieux à entretenir qu'un petit.

Il faut donc regretter d'avoir vu le conseil municipal faire abandon de ses prérogatives en cette affaire qui est dans ses attributions, comme il est regrettable de l'avoir vu intervenir, dans la question Baleine qui n'était pas de son ressort. Ces deux décisions d'intervenir quand il ne le fallait pas, et de ne pas intervenir quand au contraire il le fallait, prouvent le désarroi et le gâchis des affaires municipales.

N'est-il pas non moins regrettable d'avoir vu le Maire partisan d'un emprunt de 300,000 francs en réalité d'un impôt de 500,000 francs parce que M. Légasse en était partisan dans le but de construire une cathédrale pour son propre frère.

En un mot, le conseil municipal s'est désintéressé des intérêts de la commune pour ne se préoccuper que de ceux de M. Légasse.

Est-ce là le mandat que la loi lui a confié? Est-il honorable pour des hommes libres de se déclarer publiquement des hommes de paille, auxquels, à un moment donné, on peut tout demander.

D'autre part, on se rappelle cette apostrophe virulente adressée par le gouverneur au Maire en présence de ses conseillers : Vous me faites pitié, Monsieur le Maire.

Depuis cette altercation, Maire et Gouverneur sont devenus les meilleurs amis du monde, ce qui prouve que la rancune de ces gens là ne dure pas plus que leurs bonnes relations.

A une autre séance orageuse, neuf conseillers se sont prononcés contre une demande présentée par le Maire et le bougeoir s'est éteint de honte d'entendre des blâmes contre le 1^{er} magistrat municipal.

Après cet exposé sommaire, il faut avoir vraiment du courage pour reprendre la livrée sous les mêmes auspices et dans l'attente de mêmes errements.

LA MARIE-SALOPE JULLIEN EN ARMEMENT

Qui ne sait que sur les instances de Marius, l'entrepreneur du curage du Barchois a tenu, pour se rendre les augures favorables, à donner le nom de Jullien à la Marie-Salope construite pour enlever les immondices de toutes sortes qui s'accumulent dans notre port.

Il ne faut pas être difficile sur le mode de célébrité à recueillir pour laisser choir son nom au frontispice de cette double potence et avoir voulu couronner de la sorte les ovations de son voyage au Canada.

On a dit dans les colonnes du Réveil dans quelles conditions déplorables et désastreuses le travail de cette entreprise s'était effectué jusqu'ici: on a même précisé pourquoi, M. Chevalier chef du service des travaux était parti renonçant à la tâche.

Au point de vue des résultats acquis, de toutes parts, sauf M. Légasse, on a critiqué et blâmé la manière scandaleuse dont ce travail se faisait. Comme toujours, M. Jullien a fait la sourde oreille à ces récriminations publiques, c'est le seul moyen de défense qu'il ait en sa possession: lui le conférencier en chambre qui parle tant, que cela doit lui être dur d'en être réduit à garder un silence qui est un aveu accusateur de tous les reproches qui lui sont faits. Il est de ces gens qui ont une carapace insensible à tous les coups et que la rougeur de la honte ne peut envahir dans les plus tristes circonstances.

Au temps où nous ne connaissions pas encore tous les exploits de notre Jullien, nous eussions été des premiers à crier au scandale contre des allégations aussi compromettantes pour un homme public; mais aujourd'hui que nous connaissons non seulement le présent mais le passé de notre préconsul, nous pouvons dire hautement que rien ne nous étonne! au contraire, une seule chose nous surprend, c'est que tout soit au-dessous de la réalité, et que cette réalité, soit si monstrueuse, qu'elle ne peut

être dévoilée: les lois et la pudeur publique s'y opposent.

Oh! alors pourquoi s'étonner que cet administrateur incapable et inconscient, à la recherche d'une célébrité de mauvais aloi, ait choisi, pour transmettre son nom à la risée publique, ce pilori où il est exposé pour servir d'enseigne décorative à une Marie Salope.

LA MORT DES SAMOURAIS

Le temps de japonaiseries, de chinoiseries... administratives et autres où nous vivons, donne un regain d'actualité à l'historiette suivante dont nous pourrions bien voir d'ici peu la réalisation dans notre petit pays.

Oyez plutôt:

Un prince japonais avait été pris à partie par un adversaire. Ses quarante Samourais, autrement dit ses légionnaires, résolurent de punir l'insulteur. Ils réussirent dans leur vengeance, puis, jugeant leur conduite lâche et flétrie par l'opinion publique, ils s'ouvrirent le ventre tous en chœur pour se punir eux-mêmes de leur vilénie. On les enterra tous ensemble et leur tombeau fut depuis pour le peuple japonais un lieu de pèlerinage vénéré.

Le prince vilipendé du pays, dont les âmes charitables disent qu'il n'a pas tout ce qu'il mérite, a une légion de Samourais. Ils se sont chargés de le venger: Leur procédé est connu de tout le monde. Aussi nous espérons, faut-il espérer rien de certaines gens, nous nous attendons, dis-je, à les voir d'ici peu repentants s'agenouiller tous en chœur autour de la Pompe, et, pour racheter la saleté de leur conduite et leur ignominie, les yeux fixés vers l'occident, dans une extase fanatique, s'ouvrir le ventre comme jadis les esclaves en disant: Ave, Cæsar, morituri te salutant.

DUBOURG.

M. LE COMMISSAIRE ANDRÉ

Par vapeur Malou, est arrivé M. René André, Commissaire colonial, Chef du Service Administratif.

Malgré quelques années d'absence, M. André est resté le même, toujours affable, sans affectation, vis à vis des uns et des autres. L'accueil sympathique qui lui a été fait, montre quels bons souvenirs il a laissés dans le pays.

Notre sieur Jullien, au lieu de se confiner entre quatre murs, aurait dû pour la circonstance se produire en simple spectateur, il aurait vu quelle différence de réception avec celle qui lui a été faite; mais aussi, il aurait pu s'apercevoir de la différence qu'il y a entre un parvenu et un fonctionnaire de carrière d'un mérite réel, au devant duquel on s'empresse la main cordialement tendue de part et d'autre. Il aurait vu combien la physionomie de M. André exprimait de plaisir de se retrouver au milieu d'une population qui vous entoure d'autant d'estime que vous lui prodiguez de considération et d'attention bienveillante.

Que M. Jullien fasse son profit de ce contraste dont il est le dindon, s'il ne le comprend pas, il est plus à plaindre qu'à blâmer; c'est qu'il lui manque un sens ou qu'ils sont tous pervertis.

Derniers Symptômes

La situation intéressante de M. Jullien devient de plus en plus grave, à en juger par ce qui se passe: M. L. Légasse ne couche pas au gouvernement mais c'est tout juste.

Dans tous les cas, par suite de la gravité des circonstances, sa présence est jugée nécessaire pour conjurer une rechute dans d'aussi déplorables conditions que la dernière.

L'entourage du gouverneur est inquiet de ces allées et venues, non moins que des tirades sonores qui en sont la conséquence, sans parler de l'isolement et des exclamations répétées: quoi faire et que faire? qui ne disent rien par elles-mêmes, mais qui décèlent combien la machine gouvernementale se désagrège, ne véhiculant plus que cahin caha sur des roulettes carrées, que les efforts des plus courageux ne peuvent tirer de l'ornière administrative.

SERVICE POSTAL

Avoir toutes les délégations du gou-

verneur, et n'en user que pour faire des gaffes, c'est le lot de M. Certonciny.

Mais s'agit-il de s'occuper des affaires de son ressort, il attend sous l'orme qu'un autre prenne son lieu et place.

La meilleure preuve, la voici. Le Malou a mouillé sur rade vers huit heures du matin, les passagers sont descendus aussitôt à terre, et... la malle est restée abord.

Malgré les demandes et réclamations sans nombre dont a été assailli le directeur de la poste, il a fallu que le père Jullien s'inquiète lui-même pour que l'on s'informe si le Malou avait des lettres à bord, et c'est seulement vers quatre heures et demie que les sacs ont été descendus à terre.

Ceux qui attendaient, par cette voie, des nouvelles de France pour leurs familles ou leurs affaires ont droit comme contribuables à ce qu'on ne les traite pas ainsi par dessous la jambe.

Il est vrai que M. le Directeur de l'intérieur n'était peut-être pas trop pressé d'envoyer chercher la malle. Craindrait-il par hasard que le courrier lui apporte son sac? Peut être.

Eh bien! ne craignez rien, caro mio, votre tour viendra! Après le maître le valet! Prenez patience, tout vient à point à qui sait attendre.

CORBILLARD

Enfin, après dix huit mois d'attente, nous voilà nanti d'un Corbillard que l'on dit neuf.

Au moins, nos morts vont être transportés un peu plus décemment que dans le véhicule que l'on sait.

Il est à souhaiter que l'on ne profite pas de cette occasion pour augmenter les tarifs d'enterrement déjà si élevés.

Il est assez malheureux de perdre les siens, sans que le chagrin soit encore aggravé par l'obligation de faire de grands frais d'inhumation que l'on n'ose refuser à la mémoire de ceux qui s'en vont. Quoique cela, il est bon à qui de droit de ne pas abuser de ce sentiment de respect dû à la mémoire des morts.

Nous croyons être l'interprète de tous en disant que l'on a trop tardé à remplacer le corbillard; la municipalité, qui a charge de pourvoir à la décence des inhumations, aurait dû s'en préoccuper depuis longtemps et y suppléer au besoin en se conformant à ses attributions sur la matière.

Lumière Électrique

Tous ces soirs de brume intense, on se demande si la ville paye une grosse somme pour être éclairée, ou au contraire pour ne pas l'être.

On sait que la direction de la lumière électrique fait partie du grand trust qui nous enserme, il ne faut pas s'étonner si nous payons si cher et si nous sommes si mal éclairés.

La municipalité n'est là que pour payer, elle paie avec un certificat de parfait éclairage délivré dans les mêmes conditions que pour le service postal: tout cela est devenu des formalités surannées qui n'ont plus leur raison d'être. Par conséquent, il n'y a jamais de retenues à opérer, une preuve de plus que ces bons contribuables sont faits pour acquitter les charges qui leur sont imposées, mais non pour profiter des sacrifices qui sont consentis en vue d'améliorations de première nécessité.

FAITS DIVERS

Le vapeur Malou est enfin arrivé vendredi matin après une dure traversée de quatorze jours. L'état sanitaire des passagers est quoique cela satisfaisant.

En plus des équipages de goëlettes, il y a à bord plusieurs centaines d'émigrants et une douzaine de bonnes sœurs qui s'en vont chercher fortune au Canada.

Un groupe d'étudiants a profité des vacances de Pâques pour aller y faire une excursion en joyeuse compagnie.

Au premier aspect tout ce monde semble aller à la découverte du Pôle Nord, tant ils se sont vêtus de pelletteries de la tête aux pieds.

Un, assurément, qui a dû la trouver fort mauvaise, c'est ce pauvre



stable de paysan arrêté avant de débarquer pour avoir emprunté quinze cents malheureux francs à la Caisse de la Fabrique dont il était le Trésorier de confiance. Cela a dû lui sembler drôle que si loin de son clocher il y ait des gendarmes pour arrêter ceux qui s'approprient le bien d'autrui. Ignorant sans doute de la télégraphie sans fil, ahuri il a dû se demander comment on avait pu connaître son méfait aussi loin et aussi vite. Il doit-être du nombre de ceux qui maudissent le progrès des découvertes scientifiques.

A partir de la semaine prochaine, le vapeur «Saint-Pierre» fera toutes les semaines un voyage à la côte de Terre-Neuve.

Les excursionnistes et les voyageurs ayant des affaires à traiter de ce côté vont être satisfaits de cette nouvelle voie qui leur permettra de continuer leur voyage.

C'est un progrès réalisé dans une bonne intention, et qui portera ses fruits.

ANNONCES & AVIS

Etude de M^e J. Lagrosillière,
avocat-agréé

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES.

Notification a été faite à la requête de M. Eugène Chandoiseau, marin-pêcheur, demeurant à St-Pierre (Iles Saint-Pierre et Miquelon), pour lequel domicile est élu en l'étude de M^e J. Lagrosillière, avocat-agréé près les tribunaux des îles St-Pierre et Miquelon, suivant exploit du ministère de M. Héguay, huissier à St Pierre, en date du 16 avril 1904.

A Monsieur le Procureur de la République près le tribunal civil de première instance, des îles St-Pierre et Miquelon, en son parquet, sis au Palais de justice, à Saint-Pierre de l'expédition dûment en forme d'un acte dressé au greffe du tribunal civil de la colonie, le 7 avril

1904, constatant le dépôt fait au greffe le dit jour, de la copie collationnée d'un acte de vente passé devant M^e Salomon notaire à St-Pierre, le 26 Janvier 1904, contenant vente par adjudication publique à M. Eugène Chandoiseau, d'une propriété sise à Saint-Pierre au lieu dit Savoyard, consistant en une cabane de pêche avec échouerie et graves, le tout borné dans son ensemble, au Nord par le rivage de la mer, au Sud par un chemin réservé, à l'Est par une propriété comprise sous le n^o 23 des immeubles de la liquidation veuve Joseph Hubert et à l'Ouest par des graves. Cette propriété mesurant en superficie neuf cent cinquante six mètr. car., vingt cinq centimètres carrés et la dite vente par adjudication ayant eu lieu aux requête, poursuite et diligence de M.M. Riotteau et fils, créanciers de M. Armand Chandoiseau et pour le prix principal de huit cent soixante quinze francs en sus des charges.

Avec déclaration à M. le Procureur de la République que la dite notification lui était faite, conformément à l'article 2194 du code civil, pour qu'il ait à prendre telles inscriptions d'hypothèque légale qu'il aviserait dans le délai de deux mois, et que faute par lui de ce faire, dans le dit délai, l'immeuble dont s'agit serait et demeurerait définitivement purgé et libéré entre les mains du requérant, de toutes hypothèques de cette nature;

Avec déclaration, en outre, à M. le Procureur de la République que les anciens propriétaires de l'immeuble était:

1^o Messieurs Armand et Eugène Chandoiseau;

2^o M. Jean-Marie Chandoiseau et la dame Adeline Ledentec, leur mère;

3^o Madame veuve Joseph Hubert;

4^o Madame Françoise Julie Héloïse, veuve en seconde noce de M. Alexis Druval;

5^o La communauté des époux Alexis Druval;

Et tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèque légale n'étant pas connus du requérant, il ferait publier la dite notification dans un journal de la colonie, conformément à l'avis du Conseil d'Etat du neuf mai mil huit cent sept.

J. LAGROSILLIÈRE.

A LOUER

Plusieurs Cabanes de Pêche

Situées à la Pointe

S'adresser à M. Louis LANGLOIS

MAISON A LOUER

Rue du Barachois
COMPRENANT 5 APARTEMENTS
CAVE & GRENIER
S'adresser à M. Edouard Girardin.

AVIS

Le soussigné a l'honneur d'informer M. M. les armateurs et négociants que le monopole des corderies de la Seine lui ayant été donné ils trouveront chez lui à des prix très avantageux.

Cables manille et acier

Funin manille

Chanvre goudronné pour rides

Ralingue, orains, lignes d'amarrage

FIL DE FER POUR HAUBANS
ETC. ETC.

E. BENATRE.

A LOUER

DEUX GRANDES CAVES

Très Saines

A PROXIMITÉ DU QUAI

S'adresser à M^e Guillaume

AVOCAT-AGRÉÉ, rue Boursaint.

A LOUER

PRÉSENTEMENT
ETABLE ET ECURIE

RUE DE L'HOPITAL
S'adresser à Madame Veuve Séméry

Le Directeur Gérant, J. B. Girardin

St-Pierre Miquelon. — Imp. Coopérative